

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur  
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

9 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Règle d'or budgétaire» ....	4
1.2	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Trajectoire budgétaire de la Déclaration de politique communautaire» .....	6
1.3	Question de M. Stéphane Hazée, intitulée «Annonce d'économies dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	6
1.4	Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Concours d'entrée en médecine et dentisterie» .....	9
1.5	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Suppression des questionnaires à choix multiples (QCM) à points négatifs» .....	9
1.6	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Réforme du calendrier de l'enseignement supérieur» .....	12
1.7	Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Quel avenir pour les rythmes académiques?» .....	12
1.8	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Étudiant camerounais en centre fermé» .....	16
1.9	Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Étudiant camerounais enfermé» .....	16
1.10	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement» .....	18
1.11	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur» .....	18
1.12	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre la précarité étudiante» .....	22
1.13	Question de M. Octave Daube, intitulée «Augmentation de la précarité étudiante» .....	22
1.14	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État préoccupant de la précarité étudiante» .....	22
1.15	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Régulation des loyers des logements étudiants» .....	28

- 1.16 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Augmentation du prix des kots».....28
- 1.17 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réforme des allocations d'études» .....31
- 1.18 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Nouveau cours obligatoire “Durabilité et transition” de l'Université de Liège» ..33
- 1.19 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires, établi dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience» .....34
- 1.20 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Réforme du financement des bâtiments scolaires» .....37
- 1.21 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires» .....38
- 1.22 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Bilan du mécanisme d'aide aux établissements scolaires touchés par les inondations».39

**Présidence de M. Charles Gardier, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13h45.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## **I Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)**

### ***1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Règle d'or budgétaire»***

**M. Yves Evrard (MR).** – La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit un tournant historique grâce à l'intégration d'une règle d'or budgétaire dans le cadre d'un corpus réglementaire, et ce, en partenariat avec la Région wallonne. L'objectif est de délimiter un cadre de gouvernance qui devrait permettre d'assurer un niveau de déficit tenable à long terme, ce qui est indispensable à la soutenabilité de nos finances publiques.

Durant la précédente législature, le ministre Frédéric Daerden s'est tenu à un ratio dettes/recettes inférieur à 2 %. Certes, nous pouvons convenir que la conjoncture ainsi que les taux d'emprunt relativement bas et donc maîtrisés le permettaient, mais les choses risquent d'évoluer.

L'ambition de la DPC est très claire: «le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se fixe l'objectif d'un retour à l'équilibre sur un horizon de dix ans, avec des étapes intermédiaires comme la réduction du déficit de moitié d'ici 2029». Nous faisons face à un déficit structurel de près d'un milliard d'euros. Pour parvenir à cet objectif, il faudrait donc trouver des moyens à concurrence de 100 millions d'euros par an. C'est évidemment extrêmement ambitieux, d'autant que nous savons que notre institution a peu de pouvoir sur le plan fiscal et reste tributaire des recettes de la loi de financement.

Par ailleurs, nos dépenses sont régulées par des décrets et des contrats de gestion, ce qui nous offre peu de marge de manœuvre. Subsiste cependant toujours la volonté, comme vous l'avez souligné en juillet, Madame la Ministre-Présidente, de contribuer à la bonne exécution des missions essentielles au service de la collectivité, tout en assurant une gestion financière responsable.

Il serait évidemment prématuré de vous interroger sur les résultats du processus d'intégration de la règle d'or budgétaire. Pourriez-vous néanmoins faire le point sur l'état de préparation de ce chantier capital? Quelles sont les grandes lignes de votre méthodologie de travail? Quels sont les services mobilisés? Enfin, comment

s'articulent les synergies avec votre homologue, le ministre-président Dolimont?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question est fondamentale. L'inscription d'une règle d'or budgétaire dans la DPC est un véritable pilier. En effet, la situation actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est catastrophique, tout comme celle de la Région wallonne. Nous devons nous doter d'instruments de gouvernance permettant de garantir la soutenabilité de notre Fédération.

L'objectif de la règle d'or budgétaire est de couler dans un texte un renforcement de la gouvernance budgétaire et de responsabiliser ainsi le gouvernement wallon et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci doivent effectuer le travail nécessaire à la soutenabilité de la situation financière et de la dette des entités qu'ils représentent.

La règle d'or budgétaire est un élément majeur visant à renforcer la crédibilité des entités face à leurs créanciers. C'est aussi une réponse indispensable à la forte augmentation des dettes ces dernières années. Renforcer notre crédibilité n'est pas un but en soi, mais est nécessaire pour assurer le financement de la dette aux meilleures conditions possibles et pour préserver au maximum les ressources, et ce, afin de pouvoir mettre en œuvre les politiques communautaires et régionales dont nous avons besoin.

Bien entendu, il est prématuré de parler de résultats, mais je peux vous assurer que ce chantier est prioritaire.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai rencontré toute une série d'acteurs, à commencer par l'administration. La DPC prévoit de faire en sorte que les administrations assument leur rôle plein et entier dans le suivi des dossiers, y compris en matière budgétaire.

Je collabore étroitement avec le ministre-président de la Région wallonne, Adrien Dolimont, qui est aussi ministre de la Recherche au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous nous sommes notamment concertés au sujet du calendrier des conclaves budgétaires de nos deux entités.

Par ailleurs, j'ai rencontré et je continuerai à rencontrer d'autres acteurs, dont l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les représentants d'autres niveaux de pouvoir, comme Mme Bertrand. En effet, la Belgique est considérée comme une entité unique malgré la répartition des responsabilités entre les entités fédérées.

Nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement, mais ma réponse pose déjà le décor des démarches entreprises par mon cabinet.

**M. Yves Evrard (MR)**. – Madame la Ministre-Présidente, je partage votre sentiment. Ma volonté était de démontrer que les marges de manœuvre sont réduites.

Votre prédécesseur a bien tenté, à l'aide d'une *spending review*, de trouver des leviers d'action, mais les montants qu'il a réussi à dégager sont restés minimes.

J'espère que les membres de notre commission, qui connaissent cette réalité extrêmement difficile, auront à cœur de réformer notre institution en profondeur. Il faudra prendre des décisions importantes.

Nous serons à vos côtés, Madame la Ministre, pour essayer de pérenniser notre institution. Le travail de la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires sera capital puisque, si nous ne maîtrisons pas notre budget, nous ne pouvons pas mener nos politiques à bien.

### ***1.2 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Trajectoire budgétaire de la Déclaration de politique communautaire»***

### ***1.3 Question de M. Stéphane Hazée, intitulée «Annonce d'économies dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. le Président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Mourad Sahli (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, lors de la présentation de la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous avez indiqué qu'ayant mis la priorité sur les négociations et la DPC en tant que telle, vous étiez dans l'impossibilité de nous communiquer une trajectoire budgétaire précise. Près de deux mois plus tard, sachant que les travaux budgétaires ont débuté, je ne peux que supposer que cette trajectoire est établie.

Dès lors, pouvez-vous nous faire part de cette dernière et des tableaux budgétaires qui nous permettront d'associer des chiffres à cette DPC?

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – La DPC annonce une soi-disant trajectoire budgétaire prévoyant un retour à l'équilibre sur une période de dix ans. Soi-disant, car il n'existe actuellement aucune trajectoire... Au niveau wallon, nous avons bien reçu un document synthétique prévoyant une réduction linéaire des dépenses et esquissant le début d'une trajectoire budgétaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'avons même pas eu droit à un document de ce type. Cela pourrait être annonciateur d'économies importantes sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, Madame la Ministre-Présidente, vous n'avez pas non plus détaillé les postes budgétaires qui seraient mis à contribution pour servir cet objectif.

En prévision des débats à venir, je souhaiterais vous poser quelques questions. Le gouvernement a-t-il prévu d'augmenter certaines recettes? Nous savons en effet que le profil budgétaire et la capacité fiscale de notre Fédération sont aussi spécifiques que sa marge de manœuvre est faible. Par ailleurs, concernant les dépenses, il s'agit évidemment de réaliser toutes les économies possibles dans la

lutte contre les gaspillages ou en matière de simplification. Dans le cadre du renouvellement de cet exercice budgétaire, il convient aussi de préserver les missions de notre Fédération.

Nous sommes inquiets en ce qui concerne les orientations politiques découlant de la DPC – comme d’ailleurs de la Déclaration de politique régionale (DPR) – et les impacts qu’elles auront sur les missions essentielles de notre Fédération. En effet, ces missions touchent directement des enfants, des jeunes, ainsi qu’une série de secteurs et de personnes qui les aident à grandir tous les jours. Nous devons également revaloriser un certain nombre de politiques appelant des refinancements au sujet desquels les uns et les autres se sont exprimés durant la campagne électorale. Je pense ici, parmi d’autres, aux secteurs de la culture, de l’aide à la jeunesse, de l’éducation permanente ou encore de l’enseignement supérieur. Je n’oublie par ailleurs pas l’importance de créer de nouvelles places en crèche.

Quels sont les secteurs que vous avez prévu de refinancer? Suivant quelles modalités? Quelles sont les économies que vous avez décidé de réaliser? Touchent-elles tous les secteurs de la même manière? Si pas, quels sont les secteurs qui ne seraient pas mis à contribution? Quel est le calendrier prévu dans ce contexte? Plus largement, pouvez-vous faire le point sur la trajectoire budgétaire annuelle et globale prévue durant cette législature? Comment notre Fédération aborde-t-elle les concertations avec les autres entités dans le cadre des prescrits européens que vos familles politiques ont adoptés il y a quelques mois et qui imposent également un carcan en matière budgétaire?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces questions fondamentales, auxquelles j’ai déjà répondu en partie le 19 juillet dernier. En outre, la trajectoire budgétaire que vous évoquez a été présentée lors de la conférence de presse. Les tableaux auxquels vous faites référence, de même que les courbes relatives à nos objectifs existent, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre DPC s’inscrit dans une trajectoire budgétaire nécessaire et obligatoire. Nous héritons d’une situation catastrophique et nous devons prendre nos responsabilités. Objectivement, la tâche ne sera pas aisée durant les cinq ans à venir, mais il en va de notre responsabilité. Notre objectif est bien l’équilibre sur une période de dix ans pour les entités francophones que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Ce cadre ambitieux a été établi à la suite de concertations réunissant les présidents de parti de la nouvelle majorité. Il s’inscrit dans une volonté partagée de garantir la soutenabilité financière des missions essentielles de la Fédération que vous avez citées, tout en répondant aux exigences des prescrits européens.

Heureusement, dans le cadre de cet exercice, notre Fédération peut compter sur la solidarité de la Région wallonne durant la présente législature, puisque celle-ci

a pour objectif de retrouver un solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux) de 40 millions d'euros dès 2029. Cela permettra à notre institution de prendre deux fois plus de temps pour atteindre, elle aussi, l'équilibre. La première étape consistera donc à stabiliser le déficit que le précédent gouvernement a laissé filer et qui, sans réaction de notre part, menace d'exploser. Nous n'avons évidemment pas l'intention de nous attaquer aux services publics, à l'école, à la culture, à la petite enfance, au sport, ni à aucun autre secteur relevant des compétences de notre institution. Notre ambition est au contraire de les préserver de la faillite à laquelle les conduirait une gestion irresponsable. Encore une fois, la tâche ne sera pas aisée.

La volonté du gouvernement est donc très claire. Nous ferons les efforts nécessaires pour réduire le gaspillage, les redondances et les répétitions, ainsi que pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Nous ferons aussi les économies nécessaires pour préserver les missions essentielles de la Fédération. L'élaboration du budget 2025 nous permettra de préciser ces mesures concrètes. Je ne vais donc pas en donner le détail avant qu'elles ne soient discutées au sein du gouvernement, d'autant que le conclave budgétaire arrive prochainement, de même que le budget 2025 qui en résultera.

Concernant les recettes, il est vrai que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de capacité fiscale propre. Toute réflexion à ce sujet s'inscrit dans des discussions plus larges avec les autres entités dont je viens de parler. D'ailleurs, une rencontre est prévue prochainement avec la secrétaire d'État au Budget du gouvernement fédéral. Cela étant, nous tâcherons d'agrandir notre marge de manœuvre afin d'optimiser les recettes existantes et d'alléger la pression sur les dépenses, et ce, tout en maintenant les services publics essentiels.

Messieurs les Députés, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ces questions. Je suis convaincue que nous aurons l'occasion d'aborder de manière constructive ces dossiers importants pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour cette réponse qui manque malgré tout de clarté. Je crois comprendre que vous avez bel et bien établi une trajectoire, mais que vous ne souhaitez pas nous en faire part. Je trouve cela regrettable compte tenu de votre devoir de transparence à l'égard des parlementaires. Nous sommes en droit d'obtenir des données quantitatives, notamment afin de les examiner à la lumière de la DPC. Cette opacité m'étonne un peu, car vous venez d'affirmer que les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne seraient pas affectés. J'en conclus que vous attendez le lendemain des élections communales pour révéler des informations plus précises. Je le regrette, mais j'espère que, pour le bien des citoyens qui en dépendent, vous respecterez votre engagement de préserver les secteurs de notre Fédération.

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je retiens deux éléments de votre réponse: d’une part, le fait que le brouillard reste présent et, d’autre part, l’absence de trajectoire budgétaire. Vous affirmez que les formateurs du gouvernement nous ont présenté une esquisse de cette dernière. Que votre gouvernement transmette officiellement ce document à notre Parlement serait la moindre des choses. Heureusement que les communications des partis ne tiennent pas encore force d’engagement pour nos institutions!

Je salue par ailleurs votre volonté d’adopter une conduite solidaire avec la Wallonie même si, là non plus, nous ne voyons pas clairement comment les choses vont se passer, suivant quel rythme et avec quel impact concret en termes d’économies. Enfin, une inquiétude subsiste vis-à-vis d’une austérité qui ne dit pas son nom. En effet, nous serons à vos côtés pour lutter contre le gaspillage et simplifier ce qui peut l’être, mais cette dernière paraît inévitable compte tenu de l’ordre de grandeur des mesures que vous annoncez. Vous pouvez certes renvoyer la responsabilité sur vos prédécesseurs – c’est de bon aloi –, mais l’annonce par le gouvernement wallon de baisses fiscales significatives est l’expression d’un choix politique. Nous craignons que ces baisses fiscales soient finalement payées par les secteurs essentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### ***1.4 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Concours d’entrée en médecine et dentisterie»***

#### ***1.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Suppression des questionnaires à choix multiples (QCM) à points négatifs»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Le 28 août dernier, 5 200 candidats se sont déplacés au Heysel afin de passer le concours d’entrée aux études de médecine et de dentisterie.

Au cours de la dernière législature, pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes, le gouvernement était parvenu à augmenter le quota annuel, à garantir l’octroi d’un numéro à chaque étudiant et à mieux objectiver les besoins pour les futurs quotas. En contrepartie, la Fédération Wallonie-Bruxelles était amenée à établir un concours à l’entrée des études pour limiter le nombre de diplômés.

Madame la Ministre-Présidente, combien d’étudiants se sont-ils inscrits au concours? Combien sont des étudiants étrangers? Quel est le nombre de numéros INAMI (Institut national d’assurance maladie-invalidité) prévus pour la cohorte passant ce concours d’entrée? Quel est le taux de déperdition? Les résultats étant connus depuis le 6 septembre, pourriez-vous nous dire si le quota «étudiants étrangers» a été activé?

Enfin, il est impossible d'aborder ce sujet sans revenir sur une situation paradoxale: la tenue d'un concours nous est imposée, alors que nous connaissons, à Bruxelles et en Wallonie – particulièrement en zone rurale –, une pénurie de médecins.

Alors que les négociations pour la formation d'un gouvernement fédéral sont en cours et conformément à ce qu'affirme votre Déclaration de politique communautaire (DPC), votre gouvernement a-t-il «insisté auprès de l'État fédéral pour supprimer les quotas INAMI limitant l'accès à la profession médicale»?

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Le 28 août dernier, 5 200 candidats se sont déplacés au Heysel pour passer le concours d'entrée aux études de médecine et de dentisterie. Ce concours, créé sous l'impulsion du gouvernement fédéral afin de garantir à tous les étudiants entamant leur parcours l'obtention d'un numéro INAMI, est une épreuve stressante pour ces milliers de jeunes.

Compte tenu de son impact sur l'avenir de ces jeunes, il est indispensable que ce concours soit bien calibré et qu'il ne soit pas défavorable à une partie des candidats. Or, comme plusieurs études l'ont démontré, les questionnaires à choix multiples (QCM) et les questionnaires à points négatifs utilisés dans le cadre du concours sont discriminants pour les femmes. Lors du concours précédent, le taux de réussite était de 13,33 % chez les hommes tandis qu'il était de 5,34 % chez les femmes.

Durant la dernière législature, le groupe PS avait déjà dénoncé ce biais de genre et il avait prôné la suppression pure et simple de ce type d'évaluation pour l'ensemble des examens et, de manière prioritaire, pour le concours d'entrée aux études de médecine et de dentisterie. Votre prédécesseure, Madame la Ministre-Présidente, avait prétexté un manque de temps et attendait plus d'informations pour formuler des propositions.

Compte tenu des éléments en notre possession aujourd'hui, il nous semble important d'agir. Il convient de ne plus se cacher derrière la liberté académique ou derrière un manque de temps.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous à ce stade des résultats genrés de l'épreuve du 28 août dernier? Si ce n'est pas le cas, quand ceux-ci seront-ils disponibles?

Durant la législature précédente, votre prédécesseure avait demandé à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de se pencher sur la question des QCM à points négatifs et de formuler des propositions. Celles-ci étaient prévues pour mars 2024. Pourriez-vous nous les présenter?

Enfin, votre prédécesseure avait sollicité le président du jury du concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et en sciences dentaires quant à la possibilité et la pertinence d'une éventuelle suppression des

QCM à points négatifs. Quelle a été la réponse du président du jury à cette demande?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame et Monsieur les Députés, avant toute chose, je tiens à souligner que le concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires s'est déroulé sans incident, et ce, grâce au professionnalisme de l'ARES qui l'organise chaque année depuis 2017, même dans les conditions particulièrement difficiles liées à la pandémie de Covid-19. Je rappelle par ailleurs que toutes les informations légales, pratiques et autres à propos de ce concours sont accessibles en ligne à l'adresse [www.mesetudes.be/concoursmd/en-bref](http://www.mesetudes.be/concoursmd/en-bref).

D'après les informations transmises par l'ARES, 5 207 étudiants étaient inscrits au concours de cette année, dont 1 914 étudiants non résidents, qu'il convient de distinguer des étrangers; 4 411 étudiants se sont présentés le jour de l'examen.

Pour l'année académique 2024-2025, le nombre d'étudiants admissibles a été fixé à 1 346 pour les sciences médicales à 201 pour les étudiants non résidents, soit 15 % du total. Pour les sciences dentaires, ce nombre a été fixé à 174, dont 26 non-résidents, soit 15 % également.

Pour rappel, le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires définit un coefficient qui tient compte de la déperdition d'étudiants au cours des études. Ce coefficient est égal à  $1-d$ , où  $d$  est un pourcentage, fixé par le gouvernement et exprimé de manière décimale, du nombre d'admissibles dans la filière considérée pour une année académique donnée. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le nombre maximal de candidats pouvant être admis à l'issue du concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires en vue de l'année académique 2024-2025 précise la valeur de ce facteur: «Le taux de déperdition “ $d$ ” est fixé à 0,31 pour la filière “sciences médicales” et à 0,39 pour la filière “sciences dentaires”.».

Au cours des prochains mois, le jury procédera à une analyse approfondie des résultats du concours de cette année. Il m'est donc impossible de présenter ici des données précises, les étudiants eux-mêmes n'ayant été informés de leurs résultats que vendredi dernier et les chiffres officiels n'ayant été communiqués qu'aujourd'hui. Du reste, la présentation de statistiques brutes n'aurait sans doute pas beaucoup d'intérêt, même si les questions que vous soulevez sont importantes.

Quant à l'utilisation de QCM à points négatifs, l'ARES a effectivement constitué un groupe de travail, qui est composé d'experts. Il s'est réuni une première fois au mois de juin et poursuivra ses investigations durant l'actuel quadrimestre. Je suis personnellement très attentive aux résultats des travaux de ce groupe, no-

tamment en ce qui concerne les éventuels effets liés au genre. Pareils effets seraient évidemment inacceptables et, le cas échéant, nous ferons en sorte d'y remédier.

Enfin, à propos des quotas fédéraux, je vous assure que mon gouvernement respectera la DPC et fera tout son possible pour plaider auprès des pouvoirs fédéraux en faveur d'une révision de ces quotas. En effet, la pénurie de médecins, généralistes et spécialistes reste un problème important en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. C'est évidemment une problématique qui retiendra toute mon attention.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses, parfois très techniques.

Pour le groupe PS, l'instauration d'un concours, imposé par l'État fédéral, reste une aberration au vu de la pénurie des médecins en Wallonie et à Bruxelles. Mon groupe espère que la suppression du contingentement sera l'une des priorités de votre parti dans le cadre des négociations qu'il mène pour la constitution d'un gouvernement fédéral.

Entre-temps, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra utiliser tous les leviers qu'elle a à sa disposition pour lutter contre la pénurie, notamment en attribuant des sous-quotas ou en incitant les étudiants à se tourner vers la médecine générale et vers les spécialités en pénurie.

Je reviendrai vers vous quand les résultats définitifs des examens seront connus.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre, nous sommes en effet d'accord sur l'importance de l'égalité des genres. Je suis un peu déçue de vous entendre dire qu'il faille attendre encore des mois pour obtenir des résultats. Plusieurs études démontrent que les QCM et les questionnaires à points négatifs sont discriminants pour les femmes. En outre, les résultats existent pour les années précédentes et ils ne devraient pas changer fondamentalement cette année.

C'est pourquoi le groupe PS vous demande de travailler dès aujourd'hui pour supprimer les tests de ce genre, tant dans les études de médecine et de dentisterie que de manière générale dans l'enseignement supérieur.

### ***1.6 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Réforme du calendrier de l'enseignement supérieur»***

### ***1.7 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Quel avenir pour les rythmes académiques?»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Mourad Sahli (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, en 2022, votre prédécesseure a mandaté l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) pour mener une réflexion sur le calendrier académique. Alors qu’un ancien recteur avait rapidement déclaré à la presse qu’une solution avait été trouvée, il s’est finalement avéré que la réforme était plus compliquée qu’il y paraissait.

Il y a près d’un an, le conseil d’administration de l’ARES a pris connaissance de l’état d’avancement des travaux et, face à l’absence de consensus, a décidé de les poursuivre. Le groupe de travail devait se revoir en janvier et en mars et une note de finalisation devait être remise par l’ARES.

L’a-t-elle bien été? Dans l’affirmative, qu’en est-il ressorti? Le groupe de travail créé durant la législature précédente se réunit-il encore? Comptez-vous le redynamiser, le cas échéant, en l’amenant à se pencher plus en profondeur sur l’évolution des évaluations, comme l’ambitionne votre Déclaration de politique communautaire (DPC)? Enfin, avez-vous rencontré les personnes concernées?

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Après vingt, voire trente ans de débats, la législature précédente a vu se concrétiser la réforme des rythmes scolaires annuels accompagnée, très rapidement, d’une volonté de réformer également les rythmes académiques. Les deux calendriers n’ont certes jamais été en totale adéquation, mais c’est l’occasion de traduire l’ambition d’y apporter davantage de cohérence.

Dès avril 2022, vu la complexité du système, notamment des dates de rentrée et d’évaluation fixées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (décret «Paysage»), mais aussi l’importance de tenir compte de certains facteurs comme la recherche ou encore les volontés individuelles des différents acteurs concernés, l’ARES a été chargée de créer un groupe de travail pour déterminer un nouveau schéma qui conviendrait à tous ou, en tout cas, au plus grand nombre.

Sa philosophie était la suivante: il n’y aurait pas de réforme au cours de la législature sans un large consensus. Après des débuts prometteurs, les discussions au sein de l’ARES se sont enlisées, malgré la volonté, toujours présente, d’arriver à un accord. Pour autant, la réforme n’est pas enterrée. Il s’agit toujours d’un élément important devant contribuer à l’amélioration de notre enseignement supérieur. Comme pour la philosophie qui a présidé à la réforme des rythmes scolaires annuels, il s’agit de viser l’amélioration du bien-être et des conditions d’apprentissage de l’étudiant pour mieux mener à l’excellence de notre enseignement supérieur.

Madame la Ministre-Présidente, il est prématuré de déjà vous demander des résultats, mais vous aviez annoncé vouloir rencontrer prochainement les acteurs de terrain. Je m’associe donc à une des questions de M. Sahli pour vous demander si vous avez, entre-temps, pu les rencontrer. Si ce n’est pas le cas, avez-vous l’intention de le faire prochainement? Si c’est le cas, disposez-vous d’un calendrier

de la reprise de ces travaux?

Le groupe de travail créé va-t-il poursuivre ses activités ou explorez-vous une autre méthode, voire une autre structure? Par ailleurs, la modification du régime des congés annuels des membres du personnel des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA) en vue de limiter le décalage avec les périodes de congé de l'enseignement obligatoire va-t-elle être prolongée dans l'attente d'un accord global sur cette réforme?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame et Monsieur les Députés, je ne vais pas vous relire ce que la DPC prévoit quant aux rythmes académiques, mais cela fait partie des éléments qui sont importants pour notre législature et notre gouvernement.

J'ai déjà rencontré toute une série d'acteurs: les présidents et directeurs des hautes écoles, les directeurs des ESA, le président et l'administrateur général de l'ARES. Je rencontrerai prochainement le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Je prends donc bien les contacts et je m'enquiers des différentes réflexions menées jusqu'à présent, afin de prendre connaissance de l'ensemble du travail déjà effectué, et ce, avant d'envisager la manière la plus efficace d'avancer dans ce dossier.

Les discussions menées au sein de l'ARES sur la réforme des rythmes académiques n'avaient pas permis d'aboutir à un avis formel à la fin de l'année académique 2022-2023. Toutefois, le conseil d'administration avait souhaité que la réflexion sur les rythmes d'apprentissage soit poursuivie. En outre, ses travaux ont mené, en 2023-2024, à l'avis n° 2024-09 dans lequel l'ARES fait une proposition concrète: modifier l'article 79, § 1<sup>er</sup>, alinéa 4, du décret «Paysage». Actuellement, sauf exception, cet article contraint les établissements à organiser une période d'évaluation à l'issue de chaque quadrimestre, permettant l'acquisition de crédits. Ces évaluations doivent porter au minimum sur l'ensemble des activités d'apprentissage organisées durant le quadrimestre.

Cette modification devrait permettre aux établissements d'enseignement supérieur qui le souhaitent de placer les évaluations à d'autres moments qu'à la fin des quadrimestres et donc, par exemple, de développer davantage l'évaluation continue grâce à la flexibilité apportée. Elle inviterait donc les établissements à évoluer progressivement vers des méthodes d'évaluation appropriées à chaque cursus, permettant aux étudiants et aux étudiantes d'obtenir un feed-back plus rapide sur l'état d'acquisition de leurs connaissances et de leurs compétences en cours de formation.

Je parle bien entendu au conditionnel. Il s'agit d'un avis de l'ARES. Rien n'a encore été entamé pour modifier cet article. Par ailleurs, si ces évolutions de pratiques venaient à aboutir, elles représentent en fait un travail d'envergure qui

nécessite de la réflexion, du temps et de la concertation au sein des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'un cadre de rythme académique clair et suffisamment adapté, et ce, dans le respect de la liberté académique.

Tout cela va prendre un peu de temps. En outre, mon cabinet, qui est en train d'effectuer toutes ces analyses et de prendre connaissance de l'ensemble des travaux, posera les choix les plus justes possibles en concertation avec les acteurs. Je ne sais pas vous donner de calendrier maintenant, mais cela fait bien partie de nos priorités.

Par ailleurs, en vue de limiter le décalage avec les périodes de congé de l'enseignement obligatoire, la modification du régime de congés annuels des membres du personnel des hautes écoles et des ESA sera maintenue. Les arrêtés *ad hoc* du gouvernement de la Fédération n'ont pas été modifiés de façon provisoire. Pour rappel, cette demande était une demande spécifique des hautes écoles et des ESA. Les représentants du personnel y étaient favorables.

Voilà donc ce que je peux vous dire sur la question fondamentale des rythmes académiques. Nous ne manquerons évidemment pas, dès que nous aurons des informations plus précises sur le calendrier et la suite des travaux, de vous tenir informés.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Pour le groupe socialiste, les rythmes académiques doivent dépasser les simples modifications calendaires. C'est l'occasion de repenser les méthodes d'évaluation et d'apprentissage afin, d'une part, de permettre la réussite des étudiants – c'est essentiel – et, d'autre part, de viser à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée des enseignants.

Étant donné tous les éléments que vous avancez, Madame la Ministre-Présidente, il me semble qu'il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier et de relancer le groupe de travail. Des choix politiques doivent être posés rapidement.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, vous faites ce que vous annoncez, ce dont nous nous réjouissons. Je vous remercie pour les réponses concrètes et précises que vous m'avez apportées. Parmi les contraintes, j'avais évoqué celle découlant du décret «Paysage» et concernant les périodes d'évaluation. Cet article 79 constitue un frein et vous ouvrez la porte à une certaine flexibilité pour ceux qui le souhaitent. J'ai noté votre volonté de concertation. Le groupe MR y souscrit totalement.

Je n'ai pas entendu si vous allez poursuivre avec le groupe de travail créé au sein de l'ARES. Par ailleurs, je comprends qu'il soit un peu prématuré de parler du calendrier de travail, mais j'ai noté que vous nous tiendrez informés. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir au sein de notre commission.

**1.8 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Étudiant camerounais en centre fermé»**

**1.9 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Étudiant camerounais enfermé»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, nous avons appris par la presse qu'un étudiant camerounais était détenu dans un centre fermé et risquait d'être refoulé vers son pays. Il est pourtant en possession d'un visa étudiant et est inscrit dans une haute école. Il dispose également d'un garant pour l'aider financièrement en cas de besoin. Il semblerait qu'un problème de connexion à sa boîte mail soit survenu lors d'un contrôle à l'aéroport et soit à l'origine de ses problèmes.

La situation vécue par cet étudiant n'est malheureusement pas un cas isolé et en rappelle d'autres survenus ces dernières années. Sans tirer de conclusions hâtives, il n'en reste pas moins que la multiplication de tels cas met à mal l'ouverture de notre enseignement supérieur à l'international.

Il est impératif d'intensifier les contacts entre l'Office des étrangers et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin de garantir un accueil digne aux étudiants étrangers et de maintenir l'attractivité de nos études supérieures à l'international.

Pourriez-vous faire le point sur les contacts qui ont eu lieu ces derniers mois entre l'ARES et l'Office des étrangers? Une intensification de ces rencontres est-elle prévue?

**Mme Manon Vidal (PTB).** – Alors que la rentrée académique se profile, les étudiants ne sont visiblement pas tous logés à la même enseigne. Une nouvelle fois, un étudiant étranger a été arrêté et placé dans un centre fermé. À son arrivée sur le sol belge, Djibril, un étudiant camerounais, a été informé qu'il ne pourrait pas entrer sur notre territoire, faute de remplir certaines conditions. Son visa était pourtant en ordre et la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) avait confirmé son inscription à des études d'informatique. Djibril a été placé en centre fermé. Il est facile d'imaginer à quel point cette situation fut stressante pour lui.

Madame la Ministre-Présidente, comment se fait-il que ce jeune homme ait été accueilli de la sorte sur le territoire belge?

Grâce au travail des associations de terrain, Djibril est aujourd'hui libre, mais son cas vient malheureusement s'ajouter à une liste déjà trop longue. Avant lui, Junior Masudi, Yves Yao et d'autres ont été victimes d'arrestations arbitraires intolérables. Dans chaque cas, l'étudiant concerné a été placé en centre fermé

avant de gagner son procès et avant que le parquet exige sa libération immédiate. Le passage par un centre fermé est donc abusif.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, comment garantirez-vous aux étudiants en règle venus s'instruire sur notre territoire qu'ils ne seront pas reçus dans de telles conditions? Travaillez-vous avec les autorités fédérales à ce sujet? Des mesures ont-elles été prises afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Il ne m'appartient pas, dans le cadre de la présente commission, de m'exprimer en détail sur des cas individuels. Je rappelle également que l'asile et la migration sont des compétences fédérales. Je vous invite donc, Mesdames les Députées, à diriger vos interrogations vers ce niveau de pouvoir.

Néanmoins, j'ai été attentive à la situation de cet étudiant admis en informatique à la HELHa. De manière générale, nos universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts veillent à développer l'attractivité des études supérieures de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan international, notamment en s'assurant de la qualité de leur politique d'accueil des étudiants étrangers non résidents. Les établissements se concertent régulièrement entre eux afin d'améliorer continuellement cet accueil. Ces échanges prennent notamment la forme d'une rencontre annuelle et d'un dialogue continu avec l'Office des étrangers. Il est donc d'autant plus regrettable qu'un tel incident, bien qu'isolé, mette à mal cet accueil et ce travail de dialogue entre entités.

Mon cabinet a pris contact avec les autorités de la HELHa, qui ont confirmé que l'étudiant concerné était parfaitement inscrit, qu'il était en ordre et qu'il disposait, d'un point de vue académique, de tous les éléments pour prétendre à un accès au territoire belge dans le cadre d'un visa étudiant. Mon cabinet a également contacté celui de la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Mme de Moor. Le Conseil du contentieux des étrangers, quant à lui, a rendu sa décision le 29 août et a ordonné la libération de l'étudiant. La décision de cette juridiction administrative indépendante a été exécutée et l'étudiant est bien sorti du centre fermé où il avait été placé.

En ce début de législature, je prendrai le temps de rencontrer à nouveau l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour aborder cette problématique spécifique. J'ai notamment pris connaissance des dispositions concrètes proposées par l'ARES dans son avis du 30 mars 2023, qui apporte un regard sur la transposition, dans le droit belge, de la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair. Cet avis formule des recommandations spécifiques sur la

délivrance de visas étudiants par l'Office des étrangers et sur l'adéquation entre la législation fédérale dans ce domaine et la législation relative à l'organisation académique des études en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'analyserai ces recommandations en détail et j'interpellerai le gouvernement fédéral, dès qu'il sera en ordre de marche, sur les mesures que nous pourrions mettre en œuvre afin d'éviter que ce genre de situation se reproduise.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir répondu à ma question malgré le fait qu'elle porte sur un cas spécifique.

Le groupe PS est attentif à l'accueil digne des personnes étrangères, notamment lorsqu'il s'agit d'étudiants. Nous comprenons l'importance d'une internationalisation de notre enseignement et nous espérons que la concrétisation des propositions que vous venez d'évoquer ne devra pas attendre la formation d'un gouvernement fédéral, qui pourrait encore prendre du temps.

**Mme Manon Vidal (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous êtes la mieux placée pour éviter qu'un tel événement se reproduise.

Cet étudiant n'est pas le premier à subir un tel traitement. Ce n'est pas un cas particulier et anecdotique.

La Belgique et les institutions belges d'enseignement supérieur forment des jeunes du monde entier. C'est une vraie fierté et nous avons la responsabilité d'accueillir correctement ces jeunes. Nous resterons donc attentifs à ce dossier.

### ***1.10 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement»***

### ***1.11 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Il y a quelques mois, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a réalisé une enquête scientifique auprès de 3 000 étudiants. Les chiffres recueillis sont préoccupants: 20,1 % des femmes membres d'un cercle, d'une régionale ou d'un kot à projet rapportent avoir été violées sur le campus; 14 % ont été confrontées à du harcèlement sexuel; 70 % ont subi un acte sexiste; 45 % des étudiants sondés n'ont pas confiance en leur institution dans la gestion des plaintes et 28 % doutent de l'efficacité de porter plainte auprès de leur institution.

Je suis certaine, Madame la Ministre-Présidente, que ces chiffres alarmants vous interpellent. Pourtant, la Déclaration de politique communautaire (DPC) aborde

à peine cette thématique. Ainsi, j'y lis seulement que «le gouvernement s'engage à étendre les missions de l'Observatoire du climat scolaire [...] aux établissements d'enseignement supérieur (EES) et à la Recherche scientifique, de manière à, notamment soutenir les EES dans la mise en œuvre d'une politique de lutte contre les violences et le harcèlement en leur sein, tant en ce qui concerne les étudiants que les personnels administratifs et académiques».

Votre majorité semble avoir oublié le travail effectué à ce sujet depuis cinq ans. La DPC contient peu de propositions concrètes. Une résolution qui comprenait diverses propositions avait pourtant été votée par le MR et Les Engagés au cours de la législature précédente, Qu'avez-vous fait des recommandations issues de l'étude «BEHAVES» (Bien-être harcèlement et violences en enseignement supérieur), financée à hauteur de 150 000 euros par les pouvoirs publics? Où se trouvent les recommandations de cette résolution dans la DPC? Avez-vous pris connaissance du contenu de l'étude «BEHAVES»? Allez-vous vous saisir des recommandations émises par les chercheurs?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Entre autres choses, la fin de la législature précédente a été marquée, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, par la problématique des violences sexuelles et sexistes dans les établissements d'enseignement supérieur. En février dernier, l'UCLouvain a lancé une alerte très sérieuse. Plus de 3 000 personnes avaient participé à son enquête. Pour ne rapporter que les chiffres les plus choquants, je rappelle que, d'après cette étude, 70 % d'entre elles affirmaient avoir été confrontées à un acte sexiste et 20 % des femmes fréquentant les lieux de guindaille rapportaient avoir déjà subi un viol.

Avant cela, grâce à #MeTooCampus, les étudiants et, *a fortiori*, les étudiantes avaient commencé à jeter une lumière crue sur le harcèlement et les violences vécues durant leurs études. Cette problématique est particulièrement prégnante du côté des écoles supérieures des arts (ESA). Bon nombre de scandales y ont en effet émaillé la législature précédente.

Face à cette prise en compte progressive de la problématique des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, il est indispensable d'avoir une vue claire et enfin documentée sur l'ensemble de notre Fédération.

Confiée à une remarquable équipe de recherche de l'Université de Liège (ULiège), l'étude «BEHAVES» poursuivait cet objectif crucial. C'est peu dire que les résultats étaient attendus par le secteur, par les étudiants, mais aussi par les membres du personnel des établissements, chercheuses et assistants notamment, celles et ceux qui subissent également ces violences.

Malheureusement, Madame la Ministre-Présidente, votre prédécesseure a repoussé la diffusion de ces résultats, qui ont fini par être rendus publics à la fin du mois de mai. Vu la temporalité politique et la proximité des élections, ils n'ont donc pas fait grand bruit. Pourtant, le rapport «BEHAVES» permet d'objectiver

la réalité des violences sexuelles et sexistes et comporte une série de recommandations concrètes.

Avez-vous pris connaissance des conclusions et recommandations du rapport «BEHAVES»? Ces recommandations visent la protection des victimes, la prévention, la professionnalisation, la politique et l'évaluation. Quel suivi y donnerez-vous? Par ailleurs, les engagements de votre gouvernement pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur sont, au mieux, minimalistes. En effet, tout au plus est-il question d'étendre les missions de l'Observatoire du climat scolaire, logé à l'Administration générale de l'enseignement (AGE), et d'évaluer la charte du 30 juin 2022 relative aux activités festives et folkloriques estudiantines en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous m'expliquer comment un organe conçu pour traiter du climat scolaire et du harcèlement entre enfants va soudain s'occuper des plaintes et de l'accompagnement d'adultes, victimes de situations graves de harcèlement et de violence morale ou sexuelle? Enfin, quels moyens y sont dévolus, dès lors que l'Observatoire, avec ses moyens actuels, ne peut déjà pas couvrir toutes les écoles de l'enseignement obligatoire?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame et Monsieur les Députés, je tiens à vous remercier pour cette question qui, dès notre première réunion de commission, me donne l'opportunité de vous exprimer l'ampleur et la sincérité de mon engagement dans la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sexiste.

Les premières semaines de mon mandat sont dédiées à rencontrer les acteurs qui font l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec chacun d'entre eux, j'ai eu ou je vais avoir un échange sur le rôle des établissements dans la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sexiste, que ce soit sur les campus, dans le cadre des cours, entre étudiants, entre membres du personnel ainsi qu'entre étudiants et enseignants.

Je rencontrerai mardi prochain la nouvelle présidente de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et je compte bien aborder cette question avec elle. Je rencontrerai le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) prochainement. Comme vous le savez, la rectrice de l'UCLouvain en a également fait une priorité dans le cadre de son mandat. L'étude «BEHAVES» que vous avez mentionnée figure aussi parmi mes priorités. Permettez-moi simplement de préciser que le montant attribué à l'ULiège pour cette étude par le précédent gouvernement s'élève à plus de 230 000 euros TVA comprise. Cette étude fournit un éclairage inédit sur le climat au sein de nos universités, hautes écoles et ESA, ainsi que sur les perspectives d'action pour renforcer le sentiment de justice en leur sein. J'en profite pour remercier également l'ensemble des répondants et participants à cette étude.

L'étude «BEHAVES» confirme également que nous devons travailler collectivement à construire la confiance entre les étudiants et les établissements, sans oublier le rôle crucial de la justice qui a pour mission de traiter ces faits. Je suis convaincue que cela passe tout d'abord par la prévention et le suivi des situations de violence que certains qualifieraient peut-être d'ordinaires ou de mineures, mais qui, en réalité, sont le terreau des formes les plus sévères de violence et de harcèlement.

Je suis également convaincue que cela repose sur la visibilité de l'engagement des établissements, notamment par une procédure prévoyant l'accueil de la parole, notamment à travers des points de contact créés depuis la circulaire 8256 du 13 septembre 2021 telle qu'actualisée par la circulaire 9037 du 18 septembre 2023. À côté de ces mesures internes, le renforcement de l'aide judiciaire externe ne doit pas être oublié pour améliorer la prise en charge au sein des services de police de ces dossiers souvent sensibles et parfois complexes.

Je n'ai pas attendu que vous m'interpelliez pour prendre rendez-vous avec les autrices de l'étude «BEHAVES». Nous en avons déjà parlé à la fin du mois d'août avec l'administration qui a mis en avant le fait que ce dossier était prioritaire. Dans les jours à venir, je prendrai le temps d'avoir un échange avec les autrices sur l'étude. Il m'importe d'analyser les recommandations qui découlent de cette étude et de le faire en concertation avec les établissements, avec les étudiants et avec les différents organismes engagés dans ce domaine.

J'entends également mettre en œuvre l'engagement du précédent gouvernement d'organiser une restitution publique des conclusions et des recommandations de cette étude. J'y inviterai l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, les représentants des étudiants et les membres des organismes qui les accompagnent au jour le jour dans la gestion de ces questions fondamentales.

C'est par la suite, en concertation avec les acteurs, que nous analyserons comment nous pourrions étendre les missions de l'Observatoire du climat scolaire. Nous allons réfléchir à cet élargissement des missions afin de déterminer dans quelle mesure l'Observatoire peut prendre en charge les questions liées au harcèlement et aux violences sexuelles et sexistes au sein des établissements d'enseignement supérieur. Nous allons également voir de quelle manière nous pouvons mettre en œuvre les recommandations de l'étude «BEHAVES» pour soutenir ces mêmes établissements dans la mise en œuvre de politiques concrètes de lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en leur sein.

**Mme Valérie Dejjardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je reste positive au vu de l'étude réalisée durant la législature précédente. La DPC est très synthétique à cet égard. Cependant, aujourd'hui, vous nous assurez cependant que vous allez avancer sur ce point. Votre volonté est de rendre l'étude publique. Dès lors, nous comptons demander l'organisation de l'audition des autrices et des chercheurs lors d'une future réunion de notre commission.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je prends bonne note de l'intention que vous affichez et de la priorité que vous accordez à ce dossier. Il est essentiel de construire des outils appropriés pour lutter concrètement au quotidien contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Nous n'échapperons pas à la question du financement. C'est pourquoi, dans ma question, j'ai mis en évidence le fait que les moyens actuels servent tout juste à gérer les missions de base.

Ensuite, je souhaiterais attirer l'attention sur le contexte particulier, dans l'enseignement supérieur, de dépendance, de liens pédagogiques et de rapports hiérarchiques. En effet, il arrive parfois que l'autorité soit actrice dans les situations de violences sexistes et sexuelles. C'est d'ailleurs une des conclusions qui figure dans le rapport. Il est donc vraiment important d'envoyer un signal fort, d'apporter un soutien aux victimes et d'intervenir au niveau des violences. En effet, ces violences peuvent parfois briser des parcours et salir des institutions de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, je serai très attentif aux stratégies adoptées au niveau institutionnel. Il faut sortir de la sensibilisation personnelle pour lutter contre ce problème systémique. Il faut opérer un virage et un changement de culture en travaillant sur les leviers à notre disposition. Nous serons attentifs aux moyens d'action déployés, en partant du budget et en terminant par l'évaluation des décisions prises.

Pour terminer, j'attire votre attention à la fois sur l'importance des dispositifs d'accueil, véritable porte d'entrée pour les victimes, et sur les stratégies de prévention systémiques au sein des établissements.

***1.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre la précarité étudiante»***

***1.13 Question de M. Octave Daube, intitulée «Augmentation de la précarité étudiante»***

***1.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État préoccupant de la précarité étudiante»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Une nouvelle étude réalisée par l'ASBL InES (Inclusion, Égalité, Solidarité) vient de confirmer la montée de la précarité étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette étude se base sur les chiffres des jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS) et sur le nombre d'étudiants jobistes. Elle montre qu'entre 2010-2011 et aujourd'hui, les chiffres ont doublé. Cela ne veut pas dire que la précarité étudiante a doublé, mais cela indique une

tendance à la précarisation de cette population.

Afin de lutter contre ce phénomène, le groupe PS avait lancé une série d'auditions au cours de la législature précédente, desquelles avait découlé une résolution interparlementaire soutenue par tous les partis. Cette résolution est pour nous une feuille de route afin de lutter contre la précarité étudiante de manière générale.

Madame la Ministre-Présidente, en tant qu'ancienne membre de InES, j'imagine que vous connaissez les résultats de cette étude et que vous êtes réceptive à ses recommandations, en particulier celle relative au manque de données. Ainsi, ne serait-il pas opportun de créer un observatoire de la vie étudiante qui reprendrait l'ensemble des données dispersées entre l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), l'administration, etc.?

Enfin, je suppose que vous avez pris connaissance de la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante. Allez-vous vous emparer de ces propositions? Quelles seront vos priorités en matière de lutte contre la précarité étudiante?

**M. Octave Daube (PTB).** – À la fin du mois d'août dernier, une étude a été publiée dans la presse et le constat est clair: la précarité étudiante continue d'augmenter. Le nombre d'étudiants qui ont recours au CPAS pour s'en sortir a doublé: il est passé de 4,5 % à 9 % en dix ans, ce qui représente un étudiant sur dix. Le nombre d'étudiants jobistes est passé de 86 800 à 125 900 en dix ans. Madame la Ministre-Présidente, j'espère que vous vous rendez compte de ce que cela veut dire. D'après «*Le Soir*», la part d'étudiants précarisés a doublé en une décennie, ce qui est alarmant.

On voit sur les campus que la précarité étudiante augmente. On reçoit de nombreux témoignages d'étudiants qui ont du mal à payer leur loyer et leurs courses. Ce n'est pas une nouveauté; les étudiants connaissent bien cette réalité, mais la ministre précédente la niait en disant qu'il s'agissait d'une invention de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF). Il convient d'agir. Le job d'un étudiant est d'étudier; c'est déjà un job à temps plein.

Dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC), on ne voit pas beaucoup de solutions concrètes et claires pour lutter contre ce phénomène. Pourtant, la précarité joue sur la réussite des étudiants et sur leurs chances d'obtenir leur diplôme. Devoir travailler 12 voire 16 heures par semaine, parfois la nuit, c'est du temps en moins pour étudier et de la fatigue accumulée. En termes de charge mentale, on ne peut pas être serein dans ses études quand on a la tête en permanence dans ses factures.

Quelles solutions concrètes souhaitez-vous mettre en œuvre pour lutter contre la précarité étudiante? Allez-vous donner plus de budgets aux universités, aux hautes écoles pour financer des services sociaux, des kots publics, des repas à des

prix accessibles?

Vous dites vouloir sortir du système de l'enveloppe fermée pour l'enseignement supérieur, ce qui est une bonne chose. Ce faisant, quels moyens supplémentaires alloués aux universités et aux hautes écoles seront-ils disponibles pour lutter contre ce phénomène?

Vous affirmez également vouloir clarifier les affectations de l'aide sociale étudiante. Quelles mesures concrètes allez-vous instaurer pour clarifier l'attribution de ces aides? Quel budget va être débloqué pour cela?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, la problématique de la précarité étudiante a fait l'objet de nombreuses interventions auprès de votre prédécesseure. Elle n'est malheureusement pas neuve et tous les constats convergent vers une aggravation sensible de la situation sociale des étudiantes et des étudiants. Or cette situation n'a manifestement pas retenu l'attention des différentes ministres qui vous ont précédée, tant la trajectoire reste inchangée.

Ainsi, cet été, InES a publié un état des lieux préoccupant de la situation des étudiantes et étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles. On y lit que la précarité étudiante a plus que doublé à Bruxelles en dix ans, si bien que plus d'un étudiant sur dix dépend désormais du CPAS – c'est même 15 % à Bruxelles – et qu'ils et elles sont amenés à multiplier les jobs pour subvenir à leurs besoins primaires.

L'étude précise à raison qu'il faut se garder de lier intrinsèquement précarité et jobs étudiants. En revanche, on peut sans nul doute s'interroger sur l'impact de ces jobs, au détriment de leur premier «métier», celui d'étudier dans des conditions décentes qui favorisent la réussite. On rappellera ici le rapport de Jean-Claude Marcourt, en 2019, «*Adaptation de la réforme des allocations d'études: un renforcement du soutien aux étudiants les plus précarisés*», qui précisait justement «[qu'] en consacrant trop de temps à leur job étudiant au détriment de leurs études, certains étudiants se retrouvent confrontés à une situation provisoire d'échec, voire tombent dans une spirale de l'échec et s'engagent dans un processus de décrochage».

Enfin, l'étude souligne le manque de ressources agrégées sur cette thématique. Si les universités ont certainement établi un certain nombre d'observations, les données disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles semblent trop peu ciblées pour espérer dresser un constat rigoureux de la situation, et, dès lors, entreprendre une politique publique pertinente dans ce domaine.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de l'étude et des indicateurs détaillés par le collectif InES? Quelles conclusions en tirez-vous quant aux priorités pour lutter contre la précarité étudiante?

De manière générale, quels sont vos outils et indicateurs pour objectiver l'état de

cette précarité étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le collectif déplore l'absence à ce jour de chiffres consolidés relatifs aux jobistes, aux allocataires, etc. Quels sont les outils à la disposition de vos services?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame et Messieurs les Députés, je suis évidemment heureuse de voir l'écho apporté à l'étude d'InES, dont j'ai effectivement fait partie. Celle-ci permet d'alimenter le débat public autour de la précarité étudiante et des inégalités qu'elle engendre vis-à-vis de l'accès aux études supérieures et de la poursuite d'un cursus. Je suis donc particulièrement attentive à ses conclusions et je serai d'ailleurs présente à la clôture du colloque, le 29 novembre prochain, pour traiter de ces sujets.

L'augmentation du nombre d'étudiants bénéficiant du RIS et du nombre d'étudiants jobistes témoigne d'une réalité sociale qui ne peut être ignorée. Ces données soulignent la précarité des étudiants bénéficiaires, qui s'accompagne bien souvent d'un isolement. Toutefois, l'étude d'InES met en avant l'hypothèse selon laquelle le doublement du nombre de bénéficiaires du RIS n'est pas forcément lié à un accroissement de la précarisation, mais plutôt à l'ouverture de l'enseignement supérieur à un public qui n'y aurait autrefois pas eu accès sans un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS). Si nous pouvons nous réjouir de cette accessibilité accrue et de l'évolution de notre population étudiante, nous devons prendre en considération les conditions dans lesquelles ces publics précarisés sont amenés à poursuivre des études.

La DPC contient des engagements explicites quant au bien-être des étudiants. Le gouvernement entend plus particulièrement s'appuyer sur le rapport issu de la politique de revue des dépenses des conseils sociaux des établissements d'enseignement supérieur, commandé durant la précédente législature. Ce rapport constitue une occasion de clarifier les règles d'affectation de l'aide sociale étudiante, tout en veillant à conserver l'autonomie des établissements, qui est fondamentale pour apporter une réponse adaptée à chaque cas individuel. Il a notamment mis en évidence la disparité des aides sociales octroyées en fonction du type d'établissement; il convient maintenant d'analyser ces données en concertation avec les établissements et leurs services sociaux. Le rapport final contient également plusieurs recommandations, dont l'instauration d'un rapportage simplifié pour objectiver les dépenses. J'entends analyser ces recommandations et entreprendre toute mesure susceptible de soutenir le développement de la politique sociale de nos établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dédié aux conseils sociaux des établissements est conséquent, puisqu'il s'élevait à 83 millions d'euros en 2023. Ce financement doit prioritairement être destiné à une aide financière directe pour les étudiants en situation de précarité.

À l'instar de la résolution interparlementaire dont j'ai connaissance, je considère qu'il faut s'appuyer sur les spécificités de chaque établissement d'enseignement supérieur et de la politique sociale qu'il développe pour proposer une politique d'aide sociale la plus appropriée à chaque public, qui n'est pas le même d'une filière ou d'un établissement à l'autre. À cet égard, j'accorde toute ma confiance aux travailleurs sociaux qui agissent au sein des conseils sociaux des hautes écoles, des universités et des écoles supérieures des arts (ESA). Ils entretiennent un contact privilégié avec les étudiants qu'ils accompagnent et font preuve de finesse d'analyse.

Cependant, nous disposons encore de marges de progrès, notamment en ce qui concerne la communication relative à ces aides sociales. Je souhaite renforcer l'information qui est délivrée aux étudiants à leur arrivée au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Je suis convaincue que nous pouvons faire encore mieux pour réduire le non-recours aux droits. Un travail de centralisation et de diffusion des informations par l'intermédiaire des pôles académiques et des sites internet des secteurs de la jeunesse, de l'associatif et de l'enseignement a déjà été réalisé.

L'administration a par ailleurs créé un site internet, [www.aides-etudes.cfwb.be](http://www.aides-etudes.cfwb.be), qui présente les principales aides existantes. Nous poursuivrons dans cette voie, en accordant une attention particulière à la manière dont le message doit être véhiculé pour qu'il parvienne aux étudiants. Dès lors, j'entends travailler en concertation avec l'ensemble des niveaux de pouvoir, ainsi qu'avec le secteur associatif, qui s'engage avec nous à lutter contre le non-recours aux droits.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles agit directement sur la réduction des barrières financières à l'entame des études par le biais des allocations d'études, dont le budget annuel s'élève à 96 millions d'euros. Le gouvernement s'est engagé à entamer une réflexion à ce sujet ainsi qu'à élargir les critères actuellement définis afin de permettre à davantage d'étudiants d'accéder aux allocations d'études. Pour ce faire, je compte travailler avec les acteurs à partir des constats établis, entre autres, par InES, la Ligue des familles, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et la FEF afin de pouvoir mettre en œuvre les recommandations du Conseil supérieur des allocations d'études.

Conformément à la DPC, l'ambition du gouvernement est également d'étudier le statut d'étudiant de condition modeste dont peuvent bénéficier ceux qui se trouvent au-dessus des montants plafonnés de revenus pour l'octroi d'une allocation d'études. Vu le peu d'étudiants qui accèdent à ce statut, il m'importe d'en comprendre la raison et d'identifier sa pertinence au regard du nombre de bénéficiaires et de ce qu'il ouvre comme droits.

J'entends également les appels à pouvoir disposer d'outils de pilotage et d'indicateurs applicables à la précarité étudiante afin de mesurer son évolution et

d'évaluer la pertinence des actions menées. Les acteurs de l'enseignement supérieur et les opérateurs associatifs travaillent déjà à la construction de données et d'indicateurs. Je consacrerai une énergie particulière à faire évoluer ces outils de pilotage, le tout en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, dont l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), et plus particulièrement sa Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS), ainsi qu'avec les différents services de l'administration.

Mon gouvernement s'est engagé à développer une véritable culture d'évaluation des politiques publiques en travaillant sur une méthodologie commune à tous les intervenants. La politique de lutte contre la précarité étudiante ne fera pas exception.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je suis contente de votre volonté affichée de faire bouger les choses, mais je suis inquiète à cause de caractéristiques qui me semblent rationnelles. Par exemple, les termes «précarité étudiante» n'ont été cités qu'une seule fois dans la DPC. Si j'ai bien compris, il n'y aura pas de budget supplémentaire alors que les demandes augmentent. La politique qui se profile se contentera, semble-t-il, d'une rationalisation des choses, ce qui m'inquiète assez fort.

En revanche, si j'ai également bien compris, la résolution interparlementaire sera bel et bien votre feuille de route pour lutter contre la précarité étudiante. Vous ne l'avez pas dit comme cela, mais, pour moi, c'est ce que vous sous-entendez. Nous ne pouvons que saluer la diminution du non-recours aux droits par une meilleure communication des moyens mis en œuvre. Je reviens aussi sur la question de l'observatoire, car vous n'avez pas précisé si vous alliez en créer un ou non. Nous y serons attentifs.

Pour notre groupe, endiguer la précarité étudiante ne pourra en effet avoir que des effets positifs sur la réussite des étudiants. Nous serons attentifs à cet aspect dans les prochaines semaines, les prochains mois et les prochaines années pour éviter que les chiffres continuent à augmenter, et surtout pour tenter de les diminuer. Une personne diplômée est en effet quelqu'un qui trouvera plus facilement du travail par la suite. Cela devrait être entendu par vos collègues de la Région wallonne.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre, votre réponse ne contient aucun objectif concret pour lutter contre la précarité étudiante. Je n'y ressens pas non plus l'urgence qui est celle du terrain et qui ressort de l'étude que j'ai citée. Certes, il est important d'analyser les recommandations, d'examiner les critères et d'évaluer les politiques, mais il est possible de prendre des mesures rapidement. Durant mes dernières années d'études, j'ai par exemple bénéficié de l'initiative du Conseil des étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB) visant à proposer des repas chauds à deux euros. Une telle mesure aide énormément les étudiants et répond à des besoins concrets.

En votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur, j'attends des initiatives similaires de votre part et non de vagues déclarations issues de la DPC. Vous vous montrez beaucoup plus concrète en affirmant vouloir revenir à l'ancien décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») que pour prendre des mesures censées lutter contre la précarité étudiante. Je note néanmoins votre intention de travailler sur ce dossier et je resterai très attentif à la suite que vous y donnerez.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour les éléments de réponse. Nous sommes bien entendu d'accord pour rechercher ensemble la façon de motiver les jeunes, de les soutenir et de les aider dans le cadre de leur parcours scolaire. Il faut aussi entendre que nous tenons parfois un discours méritocratique selon lequel «quand on veut, on peut». Or il faut comprendre l'aspect multidimensionnel de la précarité.

Un accident de la vie peut arriver à tout le monde et, pour une question de logement ou d'état de santé, faire basculer le jeune du jour au lendemain dans une situation extrêmement compliquée, avec des effets sur sa santé, sa réussite, son parcours, son emploi ou encore son logement. Dès lors, renforcer l'accès de chacun et chacune à l'enseignement supérieur doit être une priorité du gouvernement, tout en prenant en compte la multitude des parcours de vie, parfois accidentés.

Par ailleurs, j'ai été très intéressé par vos éléments de réponse sur le non-recours aux droits. Malgré ce que l'on peut penser dans certains cénacles, beaucoup de jeunes aujourd'hui ne font pas appel aux aides auxquelles ils ont droit.

J'aurais toutefois voulu vous entendre oser aller un cran plus loin, jusqu'à l'automatisation des droits sociaux afin de faciliter l'accès des jeunes aux allocations d'études et mettre tous les éléments de la réussite de leur côté dans leur parcours scolaire.

Le site internet peut bien évidemment aider, ainsi que des systèmes de tutorat. Nous serions toutefois intéressés de vous entendre à l'avenir sur cette automatisation, action très concrète et immédiatement applicable. Nous ne manquerons donc pas de revenir vers vous à cette occasion.

### ***1.15 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Régulation des loyers des logements étudiants»***

### ***1.16 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Augmentation du prix des kots»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – En cette période précédant la rentrée académique,

la problématique du logement étudiant, notamment des loyers pratiqués, ressurgit de plus belle.

Le Centre d'étude en habitat durable de Wallonie a constaté que le prix moyen du logement étudiant est en général trois fois plus élevé que le prix moyen d'un appartement d'habitation en résidence. Par ailleurs, les universités reconnaissent elles-mêmes ne pas être en mesure d'accueillir dans les résidences universitaires suffisamment d'étudiants qui en font la demande. À l'Université libre de Bruxelles (ULB), sur 3 200 demandes enregistrées pour bénéficier d'un logement en résidence étudiante universitaire, seul un millier peuvent être honorées. Cela met en exergue le manque de places dans le parc de logements étudiants détenus par les universités ou les pouvoirs publics, ceux-là mêmes bénéficiant de loyers modérés.

Madame la Ministre-Présidente, la Déclaration de politique communautaire (DPC) ne traite pas plus cette problématique que celle de la précarité étudiante. Bien que cela ne relève pas de vos compétences, la Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne n'est pas plus ambitieuse vis-à-vis de la réduction des prix des loyers pratiqués pour les kots ou de l'augmentation du parc de logements étudiants.

Dès lors, comment envisagez-vous de vous emparer de ces questions? Avez-vous abordé cette thématique avec vos homologues régionaux? Dans le cadre de la réduction de la précarité étudiante, quelles mesures spécifiques le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-il de prendre afin de traiter de la problématique du coût des loyers des logements étudiants? Comment cette problématique peut-elle être abordée dans le cadre de la politique d'allocations d'études?

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame la Ministre, je vous interpelle en tant que Bruxellois. En cette rentrée académique, le problème est double dans la capitale: d'une part, la ville manque de kots et, d'autre part, les loyers des kots atteignent des sommets inimaginables. L'année passée, 3 200 étudiants ont introduit une demande pour obtenir un kot public à l'ULB, mais seulement 1 000 d'entre eux ont reçu une réponse positive. Dès lors, 2 200 étudiants ont dû chercher une solution sur le marché privé, où sont pratiqués des loyers allant de 500 à plus de 800 euros! Ce sont des loyers dignes d'une maison ou d'un appartement.

Une telle situation a pour effet d'exclure un grand nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur. Pour tenter d'obtenir un kot dans le secteur privé, les étudiants doivent littéralement se vendre, tant la concurrence est forte. Ceux qui ne trouvent pas de kot doivent faire des trajets d'une heure ou deux pour aller à l'université et autant pour le retour. Ils n'ont dès lors plus le temps d'étudier. D'autres doivent travailler et ont dès lors moins de temps pour étudier. Dès lors, de plus en plus d'étudiants sont privés du droit fondamental de faire des études.

Le PTB propose depuis des années déjà d'instaurer une grille des loyers à Bruxelles et dans d'autres villes. Cela aurait pour effet de réduire les loyers sur le marché locatif en général, et donc aussi sur le marché des kots. Nous demandons également un plus grand nombre de kots publics.

Dans la DPC, vous annoncez que vous allez aider les universités. Quelle enveloppe et quelles mesures prévoyez-vous pour aider les universités à proposer plus de kots publics? En outre, que ferez-vous pour diminuer les loyers sur le marché privé afin de rendre l'enseignement supérieur accessible à tous les jeunes qui veulent étudier?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Il est vrai que le prix des logements étudiants a augmenté ces dernières années, ce qui représente un obstacle pour de nombreux étudiants qui souhaitent suivre des études supérieures loin de leur famille. La presse rapporte d'ailleurs souvent leurs témoignages.

La gestion des logements et la régulation de leurs prix relèvent des compétences des Régions. Je n'ai dès lors pas la capacité de créer des grilles de loyers. Madame et Monsieur les Députés, je vous invite à interroger les ministres régionaux compétents sur ce point. Cependant, je partage vos inquiétudes concernant les difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver un logement abordable à proximité de leur campus. De nombreux ministres ont actuellement une double casquette et nous avons prévu de tenir régulièrement des réunions conjointes des gouvernements afin d'avancer sur différentes thématiques, dont celle sur le logement étudiant.

La DPR prévoit de «soutenir le développement de kots à loyers modérés pour les étudiants dans les villes où la demande est forte». Nous nous concerterons donc avec nos homologues régionaux et avec les établissements d'enseignement supérieur et les partenaires sociaux, car ce sujet est important à nos yeux.

Par ailleurs, si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour le logement privé, elle soutient activement le développement de kots et de logements dits communautaires, c'est-à-dire des logements gérés par certains établissements d'enseignement supérieur. Ces résidences offrent des solutions accessibles aux étudiants les plus précarisés, particulièrement en début de cursus. Dans ce cadre plus limité, nous allons travailler avec les établissements pour soutenir le développement de logements accessibles sous certaines conditions.

Nous allons maintenir le dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur pour trouver des pistes de solution et de soutien dans le cadre des compétences de la Fédération. Néanmoins, l'autonomie des établissements reste un principe fondamental et ce sont les conseils sociaux qui déterminent leurs investissements, y compris en faveur du logement communautaire.

Comme annoncé précédemment, je rencontrerai prochainement la nouvelle présidente de la FEF. Les représentants des étudiants sont des partenaires permettant de mieux comprendre la réalité quotidienne des étudiants et les problèmes auxquels ils font face.

Comme en atteste la DPC, le bien-être des étudiants est une des priorités du gouvernement. Si je ne peux pas intervenir directement sur le prix et l'offre globale de logements, je soutiendrai les initiatives visant à offrir des conditions décentes et accessibles à toutes et tous.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose bel et bien de leviers. Le PS compte donc vraiment sur votre travail et votre force de persuasion, Madame la Ministre-Présidente, lors de la concertation avec les établissements et les Régions. Les allocations d'études sont également une piste à creuser pour trouver des solutions.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, je ne constate aucun sentiment d'urgence dans votre réponse. Cela fait longtemps que les étudiants, la FEF et d'autres mettent en avant ce problème. Vous dites qu'il convient de respecter l'autonomie des établissements et que vous allez lancer des concertations. De plus, vous n'avez pas répondu à ma question concernant le budget. J'en déduis que rien n'est encore prévu. Je crains que cela annonce des années de concertation qui n'aboutiront à aucune solution.

Il convient de réfléchir à l'accessibilité des kots pour tous les jeunes de Belgique qui souhaitent venir étudier à Bruxelles, une ville qui veut se développer. Il manquerait 10 000 kots à Bruxelles: l'ULB en offre mille; 9 000 étudiants sont donc sur le carreau. Il faudra dire à 9 000 familles que leur enfant ne pourra pas faire les études souhaitées.

Je ne perçois pas de sentiment d'urgence chez Les Engagés et cela me surprend. Votre parti souhaite soi-disant favoriser l'inclusion et donner une chance aux étudiants. Néanmoins, aucun budget ne sera alloué pour leur donner cette chance. J'attends des moyens et de vraies mesures au lieu de simples concertations.

### ***1.17 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réforme des allocations d'études»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, durant la législature précédente, en 2024, le gouvernement a débloqué un budget supplémentaire de 6,4 millions d'euros dédié aux allocations d'études. Compte tenu de l'augmentation de la précarité étudiante et afin de permettre à davantage de jeunes d'accéder aux études supérieures, c'était une excellente nouvelle.

Les ministres Glatigny et Bertieaux ont entamé un projet de réforme du système

des allocations d'études dont l'objectif était d'étendre le spectre des bénéficiaires, mais également d'augmenter les montants octroyés. Si le projet était loin d'être parfait, certains aspects avaient le mérite d'exister, de répondre à de réels problèmes actuels tels que les effets de seuil et de permettre une meilleure prise en compte des revenus du ménage.

Où en est la réflexion quant à la réforme des allocations d'études? Comptez-vous partir des bases qui ont été établies durant la précédente législature?

Enfin, qu'est-il advenu des 6,4 millions d'euros qui avaient été dégagés? Ont-ils été affectés aux allocations? Si oui, selon quelle répartition? S'ils n'ont pas été utilisés, vont-ils être réorientés par exemple vers les subsides sociaux?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, durant la législature précédente, un projet de réforme des allocations d'études se limitait à une modification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 février 2022 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études. Mes services, en collaboration avec l'administration chargée des allocations d'études, comptent reprendre la réflexion sur les améliorations à apporter au dispositif dans son ensemble.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que nous allons explorer les pistes pour élargir les critères d'éligibilité, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants en situation de précarité d'accéder aux allocations d'études. De plus, il est envisagé de revoir les montants octroyés afin d'introduire une plus grande progressivité, ce qui permettrait d'ajuster l'aide en fonction des revenus et du coût réel des études.

Le budget de 6,4 millions d'euros prévu pour la réforme des allocations d'études aurait permis de revaloriser le budget global. Cependant, étant donné l'absence d'approbation de la précédente réforme, ce budget n'a pas été prévu.

Au vu de l'augmentation régulière du nombre de dossiers et étant donné l'indexation annuelle des forfaits et montants octroyés – qui suit l'évolution de l'indice santé –, le montant initialement prévu pour une future réforme devra être réévalué en tenant compte du budget global actuel et des options qui seront prises. Cela concerne, d'une part, l'augmentation des différents forfaits et montants octroyés et, d'autre part, le budget global des allocations qui a évolué depuis la précédente législature.

Je tiens donc à vous assurer que ce dossier fait l'objet d'une attention particulière au sein de mon cabinet. Il s'agit d'une question essentielle et nous ferons un maximum pour la faire avancer rapidement.

**Mme Valérie Dejardin (PS)**. – Si je comprends bien, cela signifie que la somme qui

aurait pu être allouée aux étudiants n'a pas été utilisée. On parle quand même de 300 euros supplémentaires par an et par étudiant. On ne peut que le regretter alors que la précarité étudiante s'accroît. J'espère donc que les travaux vont avancer et que les sommes annoncées par le gouvernement seront allouées dans les prochains mois, puisqu'il s'agit du levier principal pour lutter contre la précarité et pour permettre aux étudiants d'accéder plus facilement aux études et donc au monde du travail.

***1.18 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Nouveau cours obligatoire “Durabilité et transition” de l'Université de Liège»***

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, la rentrée académique aura lieu la semaine prochaine et un nouveau cours de «Durabilité et Transition» viendra étoffer le cursus des bacheliers de l'Université de Liège (ULiège). Il s'agit d'une première en Europe, puisque les cours liés à l'environnement sont généralement proposés en option et non obligatoires.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous nous détailler le programme de ce cours? Son contenu sera-t-il exactement le même dans toutes les facultés ou sera-t-il adapté? Comment le choix des professeurs et des intervenants se pose-t-il?

L'addition de ce cours obligatoire au cursus émane-t-elle d'une demande des étudiants ou d'une association universitaire? Sur le site internet de l'ULiège, on peut lire qu'«un travail d'inventaire des formations existantes généralistes ou spécialisées a été effectué et les cours axés spécifiquement sur la transition environnementale et sociale ont été identifiés et vont être mis en valeur». Doit-on comprendre que les crédits alloués aux cours concernés vont changer? Si oui, dans quelle mesure? Quelles seront les conséquences pour les étudiants qui suivent ces cours?

**Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones.** – Madame la Députée, l'ULiège a effectivement pris une initiative significative en créant un cours obligatoire consacré à la durabilité et à la transition. Ce cours est destiné à tous les étudiants de bachelier, ce qui témoigne de l'importance accordée par l'ULiège à la formation des jeunes, des citoyens et des futurs professionnels face aux défis écologiques actuels.

Bien que ce cours soit commun à l'ensemble des filières, il semble adapté aux spécificités des différentes disciplines, et ce, afin que chaque étudiant puisse faire le lien entre les thèmes abordés et son domaine d'études.

D'après l'ULiège, le choix des professeurs et des intervenants repose sur une approche pluridisciplinaire: l'université mobilise des experts issus de différents horizons académiques et fait appel à des intervenants externes pour offrir une

perspective concrète et croisée sur la transition écologique.

L'ULiège a pris la décision d'instaurer ce cours conformément à ses principes fondamentaux, à ses priorités internes et à son engagement à répondre aux attentes des citoyens. Pour rappel, une demande en ce sens figurait dans le mémorandum publié par le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) dans le cadre des élections de 2024.

Soulignons également que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de favoriser la transition durable dans l'enseignement supérieur. L'initiative de l'ULiège confirme que les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs de la transition, capables d'effectuer les changements nécessaires pour répondre aux problèmes actuels.

En outre, ce cours émane d'une volonté de l'ULiège de s'aligner sur les recommandations internationales relatives à l'enseignement et à la durabilité. Cette volonté s'inscrit dans le respect de la liberté académique et dans un mouvement d'évolution qui prend en compte les attentes de la société et les impératifs environnementaux auxquels les établissements d'enseignement doivent répondre.

Toujours d'après l'ULiège, plus de 100 cours seront consacrés, d'une manière ou d'une autre, à la durabilité au cours de cette année académique.

Je n'ai pas été informée d'initiatives similaires dans d'autres universités.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Je me réjouis de cette initiative de l'ULiège. Je me réjouis également de voir des enjeux cruciaux inscrits dans les cursus académiques.

***1.19 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires, établi dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience»***

**M. Yves Evrard (MR).** – Durant la précédente législature et dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR), un budget global de 269 millions d'euros a été réservé pour soutenir des chantiers de rénovation et de construction d'écoles en Wallonie et en Région bruxelloise. Les règles du cofinancement européen sont relativement strictes et elles induisent une réception provisoire des travaux par les porteurs de projets d'ici 2026, sous peine de perdre un soutien financier qui est évidemment crucial.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement général de ce dossier? Quels sont les retours qui vous parviennent du terrain par l'intermédiaire de vos services? Quelle est l'évolution constatée entre les accords de principe de subvention et les accords fermes? Avez-vous connaissance d'éventuels abandons de projets?

Enfin, s'agissant des volets de dossiers non couverts par ledit plan d'investissement, que pouvez-vous nous dire sur le bilan des éventuelles sollicitations du Fonds de garantie des bâtiments scolaires?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Ma réponse sera un peu technique. Le total des projets ayant reçu un accord de principe le 4 juillet 2022 s'élevait à 221 154 mètres carrés, ce qui représentait une marge importante par rapport aux 140 588 mètres carrés ciblés par le PRR ajusté.

Le détail d'avancement des projets est cependant un peu moins rassurant. Pour douze dossiers correspondant à 6 781 mètres carrés, les pouvoirs organisateurs ont communiqué officiellement au Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) le fait qu'ils abandonnaient leurs projets dans le cadre du PRR.

Quarante dossiers, équivalant à 53 000 mètres carrés et à un montant en subventions de 78 millions d'euros, sont en cours d'analyse à l'administration, en demande d'accord ferme, et semblent *a priori* respecter les délais.

Vingt et un dossiers équivalant à 29 000 mètres carrés et à un montant de 38 millions – j'arrondis – sont au stade de l'octroi d'un accord ferme, ce qui signifie qu'ils sont certainement déjà en chantier et devraient respecter les délais.

Septante-trois dossiers, équivalant à 125 000 mètres carrés et à un montant de 140 millions, sont toujours au stade de l'accord de principe: 37 d'entre eux semblent dans les délais pour 64 000 mètres carrés et 68 millions, les 36 autres ne semblent pas dans les délais ou sont encore en attente de compléments d'information. Cela ne signifie pas que les bénéficiaires n'ont pas avancé dans leur dossier, mais le risque est important qu'ils ne puissent pas atteindre la cible du 30 juin 2026 pour la réception des travaux. Il s'agit de données théoriques difficiles à vérifier précisément.

Au total, en excluant les dossiers pour lesquels les pouvoirs organisateurs ont communiqué officiellement leur abandon, il est probable que nous atteignons 148 204 mètres carrés réalisés dans les délais, ce qui laisserait une marge de 7 643 mètres carrés. Cependant, il existe une marge d'erreur dans ces statistiques, des abandons futurs ne sont pas à exclure et des retards de chantiers sont toujours possibles. Anticipant ce risque, au début de ce mois de septembre, le SGISS a demandé au Centre d'expertise juridique (CEJ) une analyse de la faisabilité juridique d'un dépassement du délai de rigueur prévu dans le décret et ses conséquences sur le financement européen. La question de savoir si une telle modification constituerait une rupture d'égalité de traitement fait également partie de la demande d'analyse. Notons par ailleurs que des pistes de renégociation

des cibles et jalons auprès de l'Union européenne sont également en cours d'analyse.

Enfin, concernant le financement complémentaire, la majorité des porteurs de projet font une demande d'emprunt garanti. Toutefois, en décembre 2022, le conseil de gestion avait attiré l'attention de mon prédécesseur chargé des bâtiments scolaires quant à l'épuisement des capacités d'emprunts du Fonds de garantie des bâtiments scolaires, notamment en raison de l'augmentation des programmes de subventionnement des bâtiments scolaires. L'état actuel des capacités de garantie implique un risque de ne pas pouvoir octroyer des accords pour des emprunts garantis en 2024 pour des dossiers relevant du PRR. Des pistes de solution sont également actuellement à l'étude. En tout état de cause, une augmentation des capacités d'emprunt requiert une modification décrétable.

Un conseil de gestion du Fonds de garantie se tiendra en octobre prochain et le SGISS recommande au conseil de prioriser les dossiers en fonction de leur urgence afin de reporter certains d'entre eux au début de l'année 2025. Cela impliquait de ne retenir que les dossiers du programme prioritaire de travaux (PPT), s'agissant d'une obligation décrétable, ainsi que ceux du PRR.

Vous aurez donc compris que le contexte est incertain. Mon cabinet a demandé un état des lieux très précis de l'avancement des différents dossiers à l'administration. Je rencontre ses représentants la semaine prochaine. Je peux vous assurer que le SGISS, mon cabinet et moi-même mettrons tout en œuvre pour faire en sorte qu'un nombre important de dossiers aboutisse et que la cible soit atteinte.

**M. Yves Evrard (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète, mais qui est peu réjouissante.

Lorsque nous avons voté ce texte et eu l'ambition, avec le gouvernement précédent, de débloquer ces 269 millions d'euros, nous savions déjà que les délais étaient très courts. En tant que parlementaire, on a le sentiment d'avoir fait notre job, car nous avons mobilisé les moyens nécessaires. Toutefois, ce qui compte, ce sont les résultats concrets sur le terrain.

Sur ce point, on peut s'interroger: la sélection des dossiers a-t-elle été suffisamment étudiée, de manière à être certain de la réalisation concrète de rénovations ou de constructions? Il est vrai que nous avons pris une marge de manœuvre; vous l'avez signalé à travers le nombre de mètres carrés ayant fait l'objet d'un accord de principe.

Aujourd'hui, je ne peux que vous encourager à faire le maximum. Deux cent soixante-neuf millions d'euros, c'était déjà très significatif par rapport aux besoins que l'on évalue tantôt à deux milliards et, à travers le plan d'investissement, à un milliard d'euros supplémentaire. Nous ne pouvons pas nous permettre de

perdre de l'argent, quitte à renforcer l'accompagnement auprès des pouvoirs organisateurs, celles et ceux qui instruisent ces dossiers, et, en parallèle, à négocier un maximum et voir quelles marges de manœuvre sont possibles avec l'Europe pour essayer de récupérer quelque peu des délais supplémentaires.

### ***1.20 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Réforme du financement des bâtiments scolaires»***

**M. Yves Evrard (MR).** – Il s'agit d'un dossier très important qui a été voté dans la nuit du 25 avril 2024. Il s'agissait d'une lourde charge de travail, mais le processus en valait la peine, car le décret du 16 mai 2024 relatif au financement des bâtiments scolaires prévoit l'importante réforme des outils publics de soutien aux travaux dans les écoles. Ce texte vise la création historique d'un fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné et un rééquilibrage des moyens financiers entre les différents réseaux de l'enseignement. Nul besoin de vous rappeler que ce dossier est associé à un très long contentieux qui nous a obligés à trouver des solutions à la fin de la législature précédente.

Madame la Ministre-Présidente, étant donné que ledit décret doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pourriez-vous nous éclairer quant au cadre préparatoire à la finalisation de la réforme des services administratifs à comptabilité autonome (SACA), telle qu'envisagée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)? En effet, ces services sont nombreux dans le périmètre des fonds d'investissement des bâtiments scolaires et constituent un outil essentiel afin d'envisager au mieux les investissements récurrents et annuels. Quelles sont les mesures prévues pour faciliter la transition sur le terrain, ainsi que l'échange d'informations avec les parties prenantes?

**Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones.** – Monsieur le Député, la mise en œuvre de ce décret approche et le travail se poursuit pour que le processus se passe au mieux. En effet, le projet d'arrêté d'exécution est en cours de rédaction et une réflexion est menée pour la création d'une plateforme électronique à même de gérer les candidatures et le suivi des dossiers, comme cela a été fait pour le Plan de relance européen et pour le Plan d'investissement exceptionnel.

Par ailleurs, sans revenir sur son article 52, ce décret prévoit un mécanisme de transition entre les anciens programmes de subvention et celui instauré par cette réforme. Cette disposition permet toutefois de rassurer les pouvoirs organisateurs. Dans le cadre du dispositif actuel, ceux-ci ont déposé un dossier qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord du pouvoir subsidiant. Je pense ici par exemple aux dossiers inscrits sur la liste éligible du programme prioritaire des travaux. Les équipes du Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) sont en contact régulier avec les pouvoirs organisateurs pour répondre à toute

question relative aux subventions dans le dossier des bâtiments scolaires.

Pour ce qui est de la mise en place comptable, rappelons que le SACA du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) est maintenu. Il ne faut dès lors créer que le nouveau SACA pour l'enseignement libre subventionné. Les structures budgétaires de ce SACA sont déterminées en tenant compte des spécificités du décret. Le plan comptable sera issu du plan comptable du ministère de la Communauté française, et comparable à ceux des SACA scolaires créés antérieurement. Aucune difficulté n'est à ce stade à relever dans l'outil comptable et budgétaire SAP. Seule la création d'un compte bancaire ouvert pour le SACA auprès du banquier reste encore à réaliser.

**M. Yves Evrard (MR).** – J'entends que la mise en œuvre des SACA semble relativement bien partie et que les choses avancent correctement. En ce qui concerne l'accompagnement dans les projets d'investissement, Madame la Ministre-Présidente, j'attire votre attention sur le fait que, lors du premier appel à projets, votre prédécesseur s'était engagé à faciliter une présélection des dossiers au travers d'une plateforme électronique. C'était manifestement trop ambitieux puisque cette plateforme n'a jamais vu le jour. Vous souhaitez pourtant recourir à nouveau à cette technologie. En tant que nouvelle ministre-présidente, je vous invite par conséquent à être très vigilante, notamment avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), pour atteindre les objectifs que vous venez d'évoquer dans votre réponse.

### ***1.21 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»***

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Lors de la législature précédente, une priorité historique a été donnée à la rénovation des établissements scolaires de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette priorité s'est en partie traduite par le lancement d'un plan d'investissement exceptionnel mobilisant un milliard d'euros de subventionnement.

Madame la Ministre-Présidente, l'approche de la clôture du troisième appel à projets est l'occasion pour moi de vous demander de dresser le bilan des appels en cours. Quand les établissements d'enseignement supérieur peuvent-ils espérer recevoir une réponse aux candidatures déposées lors du deuxième appel à projets, qui s'est clôturé le 12 mars dernier? La clôture ayant eu lieu il y a presque six mois, ils sont en effet en droit d'espérer une réponse dans un avenir proche.

Pourriez-vous par ailleurs dresser un premier bilan des candidatures reçues lors de ce deuxième appel, dont certaines ont déjà été traitées? Combien de dossiers ont-ils été déposés et combien sont-ils recevables? Quel montant d'investissement subventionnable ces dossiers représentent-ils? Quel type de travaux visent les dossiers recevables? Y a-t-il, comme lors du premier appel, une grande proportion de démolitions et de reconstructions? Constate-t-on par ailleurs à nouveau une

prédominance de dossiers déposés par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ou les autres réseaux ont-ils déposé davantage de dossiers?

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur l'état d'avancement du deuxième appel à projets, destiné à l'enseignement supérieur. Il s'est clôturé le 12 mars 2024. Depuis lors, l'administration est mobilisée pour l'analyse des dossiers reçus, mais il y a un certain retard et je tiens à vous en exposer les principales raisons.

D'abord, il faut noter que cet appel à projets a soulevé de nouveaux questionnements techniques, spécifiques à l'enseignement supérieur, qui n'avaient pas été abordés lors du premier appel. Par ailleurs, l'administration a géré en parallèle les dossiers liés au Plan pour la reprise et la résilience (PRR) qui sont tenus par des délais extrêmement courts et des échéances rigoureuses.

Cela étant, l'analyse des dossiers de ce deuxième appel à projets est sur le point d'être finalisée. L'administration prévoit de soumettre la liste des dossiers priorités à la Commission inter-caractère (CIC) pour avis en octobre.

Au total, 47 dossiers ont été déposés: 19 pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), 21 pour l'enseignement libre subventionné et 7 pour l'enseignement officiel subventionné. Les dossiers WBE représentent plus de 221 millions d'euros, ceux de l'enseignement libre subventionné plus de 150 millions et ceux de l'enseignement officiel subventionné 43 millions, soit un total de 415 856 000 euros. En outre, 39 des 47 dossiers soumis – soit 83 % – concernent une rénovation; les huit autres portent sur une démolition/reconstruction. L'enseignement libre subventionné a déposé plus de dossiers que WBE, mais les montants d'investissement sont plus élevés pour les dossiers WBE.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS)**. – Ce dossier nous tient particulièrement à cœur, Madame la Ministre-Présidente, à moi-même et à ma formation politique. Je l'ai en effet porté durant la précédente législature. Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses très précises, tout en espérant que les pouvoirs organisateurs vont rapidement recevoir une réponse officielle relative à la recevabilité de leur dossier. Les établissements d'enseignement supérieur l'attendent en effet depuis six mois et les bâtiments concernés ont plus que besoin de ces rénovations. Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier dans les prochaines semaines.

### ***1.22 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Bilan du mécanisme d'aide aux établissements scolaires touchés par les inondations»***

**Mme Valérie Dejardin (PS)**. – En juillet 2021, de dramatiques inondations ont affecté toute notre population, ainsi qu'un très grand nombre d'institutions.

Étant moi-même bourgmestre d'une commune fortement touchée et citoyenne impactée personnellement, ce sujet me tient particulièrement à cœur.

Durant la précédente législature, la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué des moyens pour aider les institutions publiques sinistrées et particulièrement les établissements scolaires. Le ministre Frédéric Daerden a instauré un mécanisme exceptionnel de subventionnement visant à la remise en état des infrastructures et matériels scolaires non pris en charge par les assurances. Ce mécanisme a permis la reconstruction à l'identique et également la mise à niveau des bâtiments vis-à-vis des normes de sécurité. M. Daerden a prolongé le mécanisme, laissant ainsi aux pouvoirs organisateurs la possibilité d'introduire un dossier jusqu'au 31 juillet 2024.

Ce délai étant maintenant dépassé, pourriez-vous, Madame la Ministre-Présidente, dresser le bilan de ce mécanisme? Combien d'établissements ont-ils ainsi été soutenus? Quel montant représentent ces aides exceptionnelles? Quels types de dépenses ont-ils été couverts? Dans quelles proportions? Certains établissements n'ont-ils pas été aidés? Si oui, pour quelles raisons?

Après la clôture du mécanisme, avez-vous eu des contacts avec les pouvoirs organisateurs ou leurs représentants? Sont-ils satisfaits? Sinon, quelles sont les mesures correctrices que vous avez prises ou que vous comptez prendre?

Je suis attentive à l'aide qui est apportée à ces institutions, y compris dans ma commune et dans la vallée de la Vesdre. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas un distributeur automatique d'argent, je suis convaincue de l'importance que revêt l'intervention des pouvoirs publics dans un tel dossier. Les bâtiments ou le matériel scolaire bénéficient directement à des enfants, des enseignants, des parents et des grands-parents. Pour le groupe PS, il est essentiel de continuer à œuvrer à la reconstruction. Je vous invite à venir visiter ma région pour vous en rendre compte.

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – À la suite des inondations de juillet 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé un budget de 25 millions d'euros pour permettre aux pouvoirs organisateurs de financer les investissements nécessaires au maintien de leur offre d'enseignement. Ainsi, 47 demandes ont été émises pour 78 implantations. À ce jour, 6 dossiers portant sur 8 implantations ont reçu une subvention; 9 dossiers portant sur 17 implantations sont en attente d'une signature pour l'octroi d'un accord ferme ou en attente de liquidation pour certains états d'avancement. Les 32 dossiers restants sont en train d'être analysés par l'administration. La majorité d'entre eux ont été déposés cet été, avant le 31 juillet 2024. Pour l'instant, 556 000 euros ont été liquidés, 590 000 euros sont en voie de l'être et 803 000 euros font l'objet d'un accord ferme. Des données plus précises seront disponibles plus tard.

Ces dépenses couvrent soit des travaux, soit du mobilier, soit de l'équipement informatique ou de l'équipement pédagogique. Les dossiers étant encore en cours d'analyse, je ne suis pas en mesure de vous donner une répartition précise selon les différents types de dépenses.

Certains sinistres ont été entièrement couverts par les assurances. Dans ces cas-là, les bénéficiaires n'ont eu besoin d'aucune subvention. Un pouvoir organisateur n'a pas été en mesure d'introduire un dossier, car aucun entrepreneur n'a remis d'offre.

Les pouvoirs organisateurs ayant reçu une liquidation, un accord de principe ou accord ferme sont *a priori* satisfaits, car nous n'avons reçu aucune plainte ou aucun signal de mécontentement. Il est probable que certains pouvoirs organisateurs victimes d'inondations n'aient pas déposé de dossiers, mais nous ne sommes pas en mesure de le quantifier.

Enfin, je me rendrai avec plaisir dans une école pour constater l'avancement des travaux.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Ce dossier affecte, encore aujourd'hui, des citoyens sur les plans matériel et psychologique. Je suis ravie d'entendre les informations que vous me rapportez, Madame la Ministre-Présidente. J'en ferai part à M. Daerden, qui s'est battu à l'époque pour mettre sur pied un tel mécanisme.

Néanmoins, d'autres pouvoirs organisateurs pourraient rencontrer des difficultés. En effet, dans certains endroits, l'eau ne s'est toujours pas évacuée, même trois ans après les inondations. Il serait donc judicieux, dans certains cas, d'envisager un report de délai ou une autre solution.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h45.*